

FICHE DE POSTE ENSA Montpellier

REF : ENSAM 2026 N° 1_ATR_MCFA (160 heures)

Intitulé du poste : **Maître de conférences associé**
Groupe de Disciplines/Discipline : **Arts et Techniques de la Représentation (ATR)**
Nature du contrat : **contrat à durée déterminée**
Date de début du contrat : **01/09/2026 (sous réserve de la validation du Ministère)**
Durée du contrat : **1 an**
Nombre d'heures : **160 h équivalent TD**

Catégorie statutaire : **A**
Corps : **Maîtres de Conférences Associés**
Domaine(s) fonctionnel(s) : **Enseignement supérieur et recherche**
Emploi(s) type(s) : **Enseignant(e) chercheur(e)**

Adresse administrative et géographique de l'affectation :
Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Montpellier (ENSAM)
179 rue de l'Espérou – 34 093 Montpellier cedex 5

Missions et activités principales :

Charges pédagogiques (enseignements à assurer par cycle de formation, nombre d'heures et modes pédagogiques correspondants) :

L'ENSA de Montpellier recrute un enseignant-chercheur ayant une compétence dans le domaine des Arts et Techniques de la Représentation.

Discipline : Arts plastiques et visuels

Ses missions sont les suivantes :

L'enseignant-chercheur sera appelé à participer à l'enseignement des arts plastiques et visuels, au sein du **cycle Licence**. Il prendra en charge l'enseignement des arts plastiques et visuels, dispensera des cours théoriques ayant trait à sa discipline. Il/elle encadrera des ateliers thématiques, des séminaires, et participera au suivi et à l'évaluation des rapports d'études de fin de cycle.

Dans la continuité des grilles pédagogiques de l'ENSAM, le poste à pourvoir pour le **1^{er} septembre 2026 (sous réserve de la validation du ministère)** correspond à un **mi-temps d'enseignement dans les cycles licence et (ou) master, soit 160 heures équivalent TD**.

Descriptif du poste

L'ENSAM recrute un enseignant qui interviendra dans la discipline **Arts et Techniques de la Représentation (ATR)** dans les différents cycles de la formation initiale de la licence.
Il démontrera son expertise dans le domaine de la théorie et de la pratique au travers d'activités confirmées et reconnues.

Charges pédagogiques en général

L'enseignant-chercheur retenu rejoindra les équipes pédagogiques de l'ENSAM. Il organisera les enseignements qui lui sont confiés en conservant la dynamique et la didactique existante et en application des programmes de l'ENSAM. L'enseignant-chercheur retenu aura spécifiquement la charge et la responsabilité des enseignements suivants :

⇒ **En licence**

La première année est axée sur la pratique du dessin.

Pour les autres semestres du cycle licence (S3, S4 et S5), l'enseignement des arts plastiques est organisé autour de la multiplicité des pratiques artistiques contemporaines : dessin, volume, gravure, édition, photographie, performance...

Chaque semestre, les étudiants choisissent une spécialité. Ils sont invités à varier les pratiques au cours des trois semestres, mais ils peuvent aussi décider de se spécialiser dans une seule pratique. La progressivité entre ces trois semestres est basée sur l'autonomisation croissante de l'étudiant.

Ainsi :

- le S3 est un semestre de découvertes et de manipulations exploratoires,
- le S4 est un semestre de fabrication et de réalisation,
- le S5 est un semestre d'autonomisation. Il est organisé autour de projets individuels proposés par les étudiants dans le cadre d'une des différentes pratiques proposées.

Si l'essentiel de l'enseignement est constitué d'une pratique en atelier (TD), l'enseignant(e) pourra aussi intervenir dans le cadre de cours ou de conférences.

Il pourra également être sollicité(e) pour travailler avec les enseignants(es) de projet.

Charges scientifiques

Aucune charge scientifique obligatoire.

Autres activités

Au-delà des 160 heures de face à face pédagogique avec les étudiants, l'enseignant recruté sera, en tant que maître de conférences associé, sollicité dans le cadre de ses obligations de services pour : un temps de préparation, de correction et d'encadrement pédagogique, incluant notamment la participation aux voyages, sorties ainsi que les temps de coordination d'équipe, de valorisation des travaux des étudiants, de partenariats pédagogiques font partie intégrante des missions du poste à pourvoir.

Les maîtres de conférences associés de l'ENSAM peuvent être amenés, au titre de leur contribution à la vie et à l'administration de l'école à participer : à la demande de la direction de l'école, aux entretiens des candidats dans le cadre du dispositif Parcoursup, aux journées portes ouvertes ou tout évènement qui valorise et/ou participe à la diffusion de la culture architecturale hors enseignements, à participer aux activités relatives à un mandat au sein d'une instance de l'école.

Ces engagements dans l'école, pour d'autres activités que l'enseignement à proprement parlé, sont attendues en tant que conditions obligatoires à l'intégration du candidat à l'équipe enseignante, ainsi qu'à son éventuelle reconduction. Responsabilités d'expertise et d'évaluation. Capacité à organiser des visites de sites ou des voyages pédagogiques.

Perspectives d'évolution des charges pédagogiques par rapport aux axes de développement de l'école et aux décrets en vigueur sur les études d'architecture :

Ces enseignements s'inscrivent dans le **programme pédagogique de l'ENSAM** habilité par l'HCERES.

L'enseignant devra participer à la progressivité du champ concerné en licence. Il est indispensable qu'il ait une culture du projet architectural et urbain au cœur de l'enseignement en « atelier ».

Les charges pédagogiques des enseignants du champ ATR évoluent en fonction des changements apportés collectivement aux programmes pédagogiques des différentes formations de l'ENSAM.

Un fort investissement de la part de l'enseignant recruté dans les réflexions sur l'évolution de ces volets stratégiques de l'école est donc indispensable. De plus, une participation aux activités scientifiques de l'école sera attendue.

Conditions particulières d'exercice (autres informations)

Les obligations de service des professeurs et des maîtres de conférences associés sont celles qui sont définies par la réglementation applicable à l'ensemble de la fonction publique.

Le temps de travail de référence des professeurs et des maîtres de conférences associés à mi-temps des écoles nationales supérieures d'architecture est constitué :

- 1^o Par les services d'enseignement déterminés par rapport à une durée annuelle de référence égale à 160 heures de travaux dirigés ou 96 heures de cours magistraux ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes.

Pour rappel le décompte du temps de travail est réalisé sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de 1 607 heures pour un temps plein. Disponibilité au regard de la localisation de l'école, les cours étant en présentiel.

1) Expériences et compétences souhaitées

Il serait souhaitable que le candidat soit plasticien diplômé des écoles d'art ou d'architecture titulaire d'un DNSEP ou diplôme équivalent ayant une activité professionnelle en lien avec l'art ou l'architecture.

Le candidat devra avoir une pratique artistique reconnue, cette pratique servant de base d'appui à son enseignement.

Il devra aussi avoir une pratique du dessin, qu'il saura transmettre, en particulier aux étudiants de première année.

L'enseignement des arts plastiques à l'ENSAM étant basé sur la pluralité des offres d'enseignements, il serait souhaitable que l'enseignant développe une pratique complémentaire des pratiques déjà portées au sein du champ.

Tout en étant fortement ancrée dans les pratiques contemporaines, cette pratique devra constituer une ouverture supplémentaire.

Compétences personnelles souhaitées :

- * Capacité à travailler durablement et de manière concertée avec un groupe d'enseignants ou enseignantes.
- * Intérêt marqué pour la pédagogie, la transmission culturelle.
- * Une expérience significative en activité professionnelle.
- * Capacité à s'investir dans les commissions et jurys de l'école, ainsi que dans la valorisation et la diffusion des travaux, des études ou de recherches réalisées (publications, colloques, expositions). Sur ce dernier point, les candidats ou candidates sélectionnés se verront attribuer des devoirs de missions à remplir obligatoirement durant la durée de leur service. Ces missions seront directement intégrées à un calendrier lié aux besoins de l'école et réalisées en plus des heures d'enseignement. Une bonne culture du projet et une pratique professionnelle de l'architecture sont demandées afin d'enseigner un outil au service du projet et non un savoir-faire indépendant.

Savoir-faire :

- * Habilité pédagogique à transmettre de manière didactique les compétences présentées dans la rubrique précédente aux étudiants ou étudiantes.
- * Maîtrise d'une langue étrangère fortement appréciée.

Savoir-être (compétences comportementales):

- * Avoir des **capacités d'écoute bienveillante** et de soutien auprès des étudiants et étudiantes des premières années et de résilience et d'adaptabilité pour accompagner les étudiants et étudiantes porteurs de projets.
- * Sens du travail en **équipe académique et animation de projets** transversaux dans un esprit collectif.
- * Être motivé pour s'investir dans la vie de l'établissement (implication dans les instances, les projets innovants, disponibilité, ...).
- * Faire preuve d'autonomie et d'initiative pour être force de proposition et de valorisation de l'école.

2) Préciser le rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoire...)

Non requis

3) Titre ou diplômes et expériences professionnelles souhaitées : précisions au regard des spécificités du profil

Il serait souhaitable que le candidat soit plasticien diplômé des écoles d'art ou d'architecture, titulaire d'un DNSEP ou diplôme équivalent ayant ou ayant eu une activité professionnelle en lien avec l'art ou l'architecture.

Environnement professionnel :

L'Ensa de Montpellier, créée en 1972, est l'un des vingt et un établissements publics d'enseignement supérieur placés sous la tutelle du ministère de la Culture.

Trois cycles de formation initiale (licence, master, doctorat).

Elle délivre le diplôme d'études en architecture (DEA) et le diplôme d'Etat d'architecte ; encadre l'habilitation à l'exercice de la Maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP), et propose plusieurs formations continues et professionnelles.

Elle propose aussi un double cursus architecte-ingénieur et deux double diplômes franco-espagnol, avec l'Université du pays basque à San Sébastien et avec l'Université de Barcelone.

Trois axes stratégiques ont été définis : « méridionalité », « Santé globale », et « déjà-là ».

En licence, l'enseignement de l'architecture est structuré autour de thématiques différentes : « initiation au projet architectural » en S1 et S2, concevoir et composer autour de « l'habiter » en S3 et S4, et enfin « de la forme au lieu, tissu et objet » en S5 et S6.

Le Master est structuré autour de 6 domaines d'études (Architecture et territoires méditerranéens ; Vers une architecture située ; Métropoles du Sud ; Situation-S ; Architecture et territoires méditerranéens ; Domesti-Cité ; DEM 0). Un domaine d'études de master plus spécifique concerne le double diplôme d'architecte Montpellier-Barcelone. Quatre blocs d'enseignements : Projet Conception, Cultures recherche, Pro-métiers, Parcours insertion complètent la formation.

L'ENSAM est structurée autour d'axes stratégiques de développement qui irriguent la pédagogie, la recherche et les pratiques expérimentales. Elle possède un laboratoire de recherche interdisciplinaire (le LIFAM) qui rassemble des enseignants chercheurs issus de domaines de recherche et concourt au développement de multiples formes de recherches incluant des logiques de recherche-crédation inscrites dans les mutations contemporaines (environnementales, climatiques, techniques, humaines et sociales). Une chaire partenariale, labellisée par le ministère de la Culture, intitulée « Pour une esthétique du changement », s'est donnée pour mission d'affirmer la place primordiale de la qualité architecturale au cœur de toutes les démarches de conception en architecture, en urbanisme et en paysage.

L'ENSAM est « établissement-composante » de l'EPE (Etablissement Public Expérimental) Université de Montpellier Paul-Valéry, et à ce titre, participe des avancées scientifiques développées sur tout le territoire universitaire de Montpellier.

Une maison d'édition (les éditions de l'Espérou) propre à l'ENSAM permet la diffusion des savoirs disciplinaires exprimés dans les travaux des enseignants chercheurs.

Le maître de conférences associé inscrira son action dans ces stratégies.

Présentation des activités de recherche scientifique de l'école :

Les recherches menées au sein du LIFAM portent sur les réponses architecturales, urbaines, paysagères aux nouvelles conditions de pensée et de pratique imposées par les dynamiques de l'innovation.

Ces recherches sont mises en œuvre à travers deux axes pluri- et transdisciplinaires. Le premier axe, Espaces-Temps et interactions interroge le devenir des formes architecturales, urbaines et paysagères ; le deuxième axe, Représentations, modélisation et conception, explore les processus d'élaboration de ces formes.

Liaisons hiérarchiques : Le Directeur de l'ENSAM.

Liaisons fonctionnelles : L'ensemble des directions sectorielles de l'établissement ; direction adjointe et secrétariat général

Nature et durée du contrat : Contrat du Ministère de la Culture à durée déterminée, **du 1er septembre 2026 au 31 août 2027 (sous réserve de la validation par le Ministère). La reconduction n'est pas tacite**, elle est soumise à la validation du CPS-R en fonction des besoins pédagogiques.

Qui contacter ?

Informations :

D'ordre pédagogique :

- Sandrine CHIARAVIGLIO, Cheffe du service des études et scolarité : sandrine.chiaraviglio@montpellier.archi.fr
- Co-Responsable de blocs : marion.devillers@montpellier.archi.fr & eric.watier@montpellier.archi.fr

D'ordre administratif :

Sandra BEFFARAL, Cheffe du service des ressources humaines : service-rh-enseignants@montpellier.archi.fr

Les conditions obligatoires de recrutement :

Rappel du décret n° 2018-107 du 15 février 2018 relatif aux personnels enseignants.

Dans les écoles nationales supérieures d'architecture, peuvent être recrutées en qualité de professeur ou de maître de conférences associé des personnalités françaises ou étrangères remplissant l'une des conditions suivantes :

- 1° **Justifier d'une expérience professionnelle en lien avec les disciplines enseignées** dans les écoles d'architecture autre qu'une activité d'enseignement, d'une durée d'au moins trois ans dans les cinq années qui précèdent le 1er janvier de l'année du recrutement pour les fonctions de maître de conférences associé et d'au moins sept ans dans les neuf années qui précèdent le 1er janvier de l'année du recrutement pour les fonctions de professeur associé ;
- 2° **Détenir l'un des diplômes mentionnés**, pour les maîtres de conférences associés, au 1° de l'article 31 du décret n° 2018-105 du 15 février 2018 susvisé portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture et, pour les professeurs associés, au 1° de l'article 48 du même décret ; Être titulaire, à la date de clôture des inscriptions, du **doctorat ou de l'habilitation à diriger des recherches**.
- 3° **Détenir un diplôme universitaire, une qualification ou un titre étranger estimé équivalent par le conseil scientifique et pédagogique de l'établissement**, mentionné aux articles 14 à 22 du décret n° 2018-109 du 15 février 2018 susvisé relatif aux écoles nationales supérieures d'architecture et modifiant le code de l'éducation, réuni en formation restreinte, et exercer ou avoir exercé des fonctions d'enseignement ou de recherche dans un établissement étranger d'enseignement supérieur ou de recherche.
Les équivalences de diplôme sont disponibles dans le règlement intérieur publié sur le site de l'établissement. : lien

IMPORTANT

Les Maîtres de conférences associés recrutés à mi-temps doivent justifier de l'exercice réel et confirmé d'une activité professionnelle (hors enseignement) en rapport direct avec la discipline enseignée lui permettant de disposer de moyens d'existence régulier.

Les situations incompatibles avec le statut d'enseignant associé :

Un enseignant associé à temps plein ne peut exercer simultanément une activité professionnelle d'agent public (article 3 du décret n° 2018-107 du 15 février 2018).

- *Un enseignant associé à mi-temps ne peut être affecté que dans un seul établissement d'enseignement supérieur et de recherche.*
- *Un enseignant associé à mi-temps ne peut pas justifier d'une activité principale par un contrat dans une ENSA*

Si la limite d'âge (67 ans) est atteinte durant l'année universitaire, le recrutement n'est pas possible.

Toute situation jugée incompatible fera obstacle à l'établissement du contrat de travail.

Le dossier de candidature :**Le dossier devra comporter les éléments suivants :**

- Un CV faisant ressortir les expériences professionnelles, les références (diplômes, publications, enseignement, recherche, réalisations) ainsi que la situation professionnelle actuelle du candidat.
- Une note pédagogique mettant en évidence les aptitudes et les expériences d'enseignement et cas échéant de recherche du candidat en lien avec les enseignements demandés.
- Un dossier de travaux, publications et d'interventions pour illustrer la démarche pédagogique développée dans la note pédagogique.
-

Afin de permettre l'étude de recevabilité administrative de votre candidature :

- Une copie de votre pièce d'identité
- Copie de la carte vitale ou attestation sécurité sociale
- Diplôme le plus élevé
- Toutes pièces utiles attestant de l'expérience en lien avec la discipline enseignée si les conditions de diplômes ne sont pas remplies
- RIB personnel avec IBAN et BIC
- État signalétique des services du service national OU certificat de participation de la journée défense et citoyenne
- État des services accomplis en qualité de personnel contractuel enseignant
- Documents attestant d'une activité principale permettant de disposer de revenus réguliers (bulletins de salaire et contrats ou création d'entreprise et avis d'imposition ou avis de revenus de micro-entreprise ou bilan comptable...)

Pour les ressortissants hors UE :

- Titre de séjour valant autorisation de travail pour les étrangers hors UE OU autorisation provisoire
- Document attestant de la régularité de la position au regard des obligations de service national dans le pays d'origine
- Équivalent du casier judiciaire : bulletin N° 2 ou à défaut, attestation sur l'honneur

Toute candidature incomplète sera jugée irrecevable.

Envoi des candidatures UNIQUEMENT PAR COURRIEL

A l'attention du Service des ressources Humaines de l'ENSA de Montpellier :

service-rh-enseignants@montpellier.archi.fr

DATE LIMITE D'ENVOI DES CANDIDATURES :

Dimanche 6 septembre 2026 à minuit auprès de service-rh-enseignants@montpellier.archi.fr